



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Prise en charge du retrait de prothèses mammaires interdites

Question écrite n° 22363

#### Texte de la question

M. Guillaume Chiche attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'interdiction d'implants mammaires à enveloppe macro-texturée et d'implants mammaires polyuréthane, ainsi que le retrait de ces produits. Cette décision, prise le 2 avril 2019 par l'agence nationale du médicament et des produits de santé, fait suite au constat d'augmentation de lymphome anaplasique à grandes cellules associé aux implants mammaires (LAGC-AIM) depuis 2011, dont 70,5 % impliquent des prothèses texturées. Néanmoins, cette décision ne fait l'objet d'aucune annonce de prise en charge par la sécurité sociale du retrait par précaution de ces implants. Aussi, il lui demande s'il est prévu que le retrait par précaution d'implants mammaires à enveloppe macro-texturée et d'implants mammaires polyuréthane soit pris en charge par la sécurité sociale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Chiche](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22363

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 août 2019](#), page 7296

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)